



PALAIS DES SPORTS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À remplir complètement
et lisiblement

SAISON 2026-2027

NOM		
PRENOM		
SEXE	M	F
DATE DE NAISSANCE		
Grade (ou couleur de ceinture)		

COTISATION ANNUELLE				
MONTANT TOTAL		Justificatif de paiement	OUI	NON
Les justificatifs de paiement ne sont délivrés qu'après règlement TOTAL de la cotisation due				
PAIEMENT				
Date	Mode		Montant	
DISPOSITIF PASS'SPORT	Code :			
VILLE DE DIJON	Code :			

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS					
Adresse					
Code Postal		VILLE		Téléphone	
Êtes-vous porteur d'un handicap ?	☐ OUI (dans ce cas préciser)	Adresse mail obligatoire pour la FFJDA			
	☐ NON				
POUR LES MINEURS (OBLIGATOIRE)	ATTESTATION DES PARENTS ☐		OU	CERTIFICAT MEDICAL ☐	
POUR LES MAJEURS	ATTESTATION ☐		OU	CERTIFICAT MEDICAL ☐	

1. Règlement intérieur Je m'engage à respecter (ou à ce que mon enfant respecte) les dispositions du règlement intérieur affiché dans le dojo et consultable sur notre site internet ainsi que celles figurant au verso de ce formulaire	Signature
2. Droit à l'image Je ne m'oppose pas à ce que je (ou mon enfant) soit photographié(e) ou filmé(e), ou interviewé(e) à l'occasion des cours, entraînements, stages, compétitions ou autres manifestations. Ces enregistrements pourront être utilisés pour des actions publicitaires et commerciales en faveur du Club et de notre sport (articles de journaux, site internet, calendriers, etc.).	Signature obligatoire pour l'autorisation
3. Données personnelles Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant. Celles-ci pourront être communiquées à des tiers partenaires à des fins publicitaires ou de prospection.	Signature obligatoire pour l'autorisation
4. Participation aux compétitions, tournois, stages J'autorise les responsables et enseignants du Club à engager mon enfant aux diverses manifestations proposées par la FFJDA, le Club et/ou d'autres Clubs affiliés, avec inscription au préalable.	Signature obligatoire pour l'autorisation
5. Santé J'autorise les responsables et enseignants du Club à faire hospitaliser mon enfant et/ou à faire procéder sur mon enfant à une intervention chirurgicale nécessitée par l'urgence et sur avis médical. J'autorise également ces responsables et enseignants à retirer l'enfant de l'établissement hospitalier si sa sortie est médicalement autorisée. J'autorise les accompagnateurs de mon enfant à l'occasion des diverses manifestations sportives ou de loisirs à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles en cas de maladie et/ou d'accident. En cas de problème, je peux être contacté au(x) numéros de téléphone suivants :	Signature obligatoire pour l'autorisation

RÈGLES POUR ACCÉDER AUX COURS ET ENTRAÎNEMENTS

Sauf cas particuliers et justifiés, (obligations professionnelles, intempéries,... par exemple) les retardataires ne seront acceptés sur le tatami qu'après l'accord du professeur, afin de ne pas perturber l'entraînement en cours.

MISE EN TENUE POUR L'ENTRAÎNEMENT

AUCUN HABILLAGE OU DESHABILLAGE NE SE FERA DANS LE DOJO

- Féminines : obligatoirement dans le local dédié à cet usage
- Masculins à partir de cadets : dans le vestiaire « hommes' »
- Pour les enfants jusqu'à minimes : ils devront se présenter aux cours et entraînements directement en judogi ; en effet, les parents ou accompagnants n'étant pas acceptés dans l'enceinte du Palais des Sports (notamment en cas d'application du plan Vigipirate) ils ne pourront pas les aider pour l'habillage et le déshabillage.

HYGIÈNE & PROPRETÉ

Pour l'ensemble des judokas

Le judo est un sport de contact et une bonne hygiène corporelle est indispensable afin de ne pas gêner ou blesser les autres pratiquants ou ses partenaires, et notamment :

- pieds et mains propres
- ongles des mains et des pieds nettoyés et coupés courts
- cheveux longs attachés avec un objet non métallique (exemple: chouchou, élastique ...)
- judogi propre, lavé régulièrement
- les bijoux (bagues, boucles d'oreille, bracelets, colliers et chaînes, piercings, montres, etc.) sont interdits et devront être retirés
- pas d'armatures pour les sous-vêtements
- pas de protections dures ou rigides (genouillères articulées, protège-tibias...)
- toute plaie devra être protégée par un pansement tenant solidement.

Prévoir :

- une paire de tongs ou claquettes, ou autre pour accéder au dojo
- une gourde ou une bouteille d'eau pour se désaltérer pendant les cours, déposée au bord du tatami (aucune sortie du tatami sans autorisation expresse du professeur).

Pour les féminines :

- obligation d'un t-shirt sous la veste du judogi maintenu dans le pantalon.

MALADIES OU INFECTIONS CONTAGIEUSES

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter leur transmission.

N.B. Le port des lunettes n'est pas autorisé pendant la pratique du judo

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de santé, le club ne prêtera plus de judogi. Pour la ou les séances d'essai des enfants, une « tenue de sport » est suffisante.

PAIEMENT DES COTISATIONS

- La **licence FFJDA** d'un montant de 46 € est **obligatoire** et ne peut en aucun cas être remboursée.
Rappel : aucune inscription aux compétitions ou passage de grade n'est possible sans cette licence ; de plus 2 années de licence au moins sont demandées pour les compétitions officielles et 3 pour les passages de grade.
- Après la période d'essai de 2 semaines, aucun pratiquant ne sera accepté sur le tatami si la licence et la cotisation n'ont pas fait l'objet d'une procédure de paiement.
- Aucune attestation de paiement ne sera délivrée tant que la cotisation n'aura pas été intégralement réglée.